



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_060

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	22
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00
<i>NPPV</i>	00

OBJET :

**Convention de contribution
au fonds d'aide d'urgence
du Département
suite aux intempéries
dans la Vallée du Vénéon
en Oisans**

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin le :

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240924-01_01_2024_060-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT – MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Mme Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), M. Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), M. Stéphane MOUNIER (pouvoir à Nadine HELLIETTE), M. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Du 21 au 23 juin 2024, les violentes intempéries et les crues torrentielles qui s'en sont suivies ont provoqué de très lourds dégâts dans la vallée du Vénéon en Oisans. Cette crue inédite a dévasté en très grande partie le hameau de la Bérarde, haut lieu de la montagne et de l'alpinisme en Isère. De nombreuses habitations ont été englouties, les eaux ont éventré des routes provoquant l'isolement de plusieurs hameaux et villages.

Le 28 juin 2024 l'assemblée départementale a délibéré la création d'un fonds d'aide d'urgence destiné à soutenir les collectivités locales et structures intercommunales sinistrées et à financer les dépenses d'investissement destinées à la reconstruction, remise en état des biens endommagés (bâtiments, voiries, voies vertes, réseaux, éclairage public...) relevant du périmètre lié à l'état de catastrophe naturelle.

Le Département collecte l'ensemble des aides financières des collectivités et autres donateurs et leur reversera aux collectivités et structures intercommunales du périmètre sinistré en fonction des travaux à engager. Le plancher minimum de la contribution est fixé à 1 000 €.

Dans ce contexte, il est proposé que la commune contribue au fonds d'aide d'urgence du Département suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans à hauteur de 2 000 €.

Cette contribution est versée en une fois et en totalité au Département qui émettra un titre de recette à la signature de la convention de suivi.

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal :

- d'attribuer la contribution de 2 000 € en faveur du fonds d'aide d'urgence du Département suite aux intempéries dans la vallée du Vénéon en Oisans,
- d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de contribution au fonds d'aide d'urgence entre le Département et la commune jointe en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve sa proposition.



Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU

Annexe : Convention

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET